



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070080

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9206
N/REF : 7/07/2024 1H09 C:006260 I:18383
V/REF : Contrat N°009206 du 31/05/2013

SDC 'Le Parc Croix Rousse'
C/O REGIE TADARY SAS
1 RUE CROIX BARRET
69007 LYON

IMMEUBLE : LE PARC CROIX ROUSSE
44A/B RUE PHILIPPE DE LASSALLE
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 44 - POMPES DE RELEVAGE - SOUS-SOL NIVEAU -3
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. D. PUZENAT

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE AU NIVEAU MOINS -3
DANS LES GARAGES SOUS-SOL
- CONTROLE DU TABLEAU ET DES CONNECTIONS
- CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DES POMPES DE RELEVAGE
- CONTROLE DES FLOTTEURS

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat : 118,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2013	Valeur :	111,6
	Mois de l'indice de révision	: 03/2024	Valeur :	138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070080

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	1/AN	142,42	142,42
TOTAL H.T.				142,42
T.V.A. a 10,00%				14,24
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>156,66</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.